

N° de dossier : CPURB/2025/0368.

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de Monsieur Arton ALJIA en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Transformation d'un ancien bâtiment d'horeca en trois logements une chambre, modification partielle du versant arrière en toiture plate et rénovation des façades à : Chaussée de Courcelles, 352 + à 6041 Gosselies.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.

Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 24 Septembre 2025

Le Directeur général,
Par délégation



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2025/0368.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Monsieur Arton ALJIJA a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Chaussée de Courcelles, 352 + à 6041 Gosselies et cadastré(s) 23 D 8F, 23 D 8R, 23 D 8T.

Le projet consiste en : Transformation d'un ancien bâtiment d'horeca en trois logements une chambre, modification partielle du versant arrière en toiture plate et rénovation des façades ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : Le projet déroge aux normes du GRU en ce qui concerne l'accessibilité PMR au rez-de-chaussée, et plus précisément les articles 415/1, 1° et 415/2 (absence d'une aire de rotation de 1,50m hors débatement de porte au niveau du hall d'entrée commun et de la porte d'entrée du logement du rez-de-chaussée).
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, 1° Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **26/09/2025 (date début affichage)** au **15/10/2025 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE , téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2025/0368**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **01/10/2025** au **15/10/2025** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.
- remises, sur rendez-vous, à Madame Ornella CHIARAVALLE , maison communale annexe de Gilly, service de l'Urbanisme, rez-de-chaussée.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du **01/10/2025** au **15/10/2025** sur rendez-vous auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **15/10/2025 à 13:00 h** à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 24/09/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be